

le sujet à la présente session du Parlement. Le rapport une fois déposé à la Chambre, il faudrait une motion tendant à son adoption. Étant donné ce qui s'est déjà produit à la Chambre et la déclaration catégorique du premier ministre, est-il un membre du Comité qui pense que le dépôt d'un pareil rapport, destiné à n'avoir aucun effet si la Chambre ne l'adopte pas, nous avancerait vraiment plus que si nous propositions à l'unanimité au Gouvernement d'étudier avec bienveillance les exposés dont il a été saisi par la Légion canadienne et le conseil national? J'ai le très vif désir, je le répète, de ne rien négliger de ce qui, dans ma pensée serait de nature à mieux servir la cause des anciens combattants. J'ai longuement réfléchi sur les moyens à employer pour m'acquitter efficacement de cette tâche; or ma conscience me dit clairement qu'il serait bien plus efficace d'adopter un rapport comme celui que j'ai proposé que de saisir la Chambre d'un rapport qui a l'air de moquer son autorité et qu'il faudra plus tard lui demander d'adopter. Je demande à n'importe lequel des membres de ce Comité de me dire quelles seraient d'après lui les chances de réussite de celui qui présenterait une motion tendant à l'adoption d'un rapport qui va à l'encontre de notre mandat, qui met en cause des questions que nous n'avons pas le droit, aux termes de notre Règlement, d'examiner, et qui va directement à l'encontre de la déclaration réfléchie du premier ministre?

M. HANNA: L'honorable représentant de Brandon a qualifié ce rapport de vœu pieux. Il ne s'agit pas d'un souhait pieux; mais d'une ferme recommandation conçue dans les termes suivants: "Votre Comité recommande que le Gouvernement étudie avec bienveillance lesdites propositions".

M. CROLL: Le projet de rapport dont nous sommes saisis n'est pas encore le rapport final. Lorsque nous en serons là, nous pourrions proposer d'y apporter certains changements propres à le rendre plus énergique. Je ne pense pas que le Comité en soit venu à une décision au sujet du rapport. Allons-y maintenant.

M. GILLIS: Comme membre de l'opposition je pourrais simplement prendre position contre le président.

Le PRÉSIDENT: Il a l'habitude de cette sorte de chose.

M. GILLIS: Je ne suis pas si sûr que le président eût fait un tel rapport, si M. Green et moi n'étions pas intervenus. Nous sommes allés chez le président.

Le PRÉSIDENT: C'est exact; si vous n'étiez pas venu me faire cette demande, je n'aurais pas ainsi présenté la chose.

M. GILLIS: Je n'étais pas sûr que le président réussirait à mentionner la Loi sur les allocations aux anciens combattants dans son rapport. Si nous l'avions laissé à ses propres moyens, il se peut que le Comité eût été tout juste saisi de la motion à l'étude qui aurait été appuyée par les députés de l'opposition, il y en a ici une demi-douzaine, — et rejetée par les autres, ce qui lui aurait donné le coup de grâce. Lorsque j'ai demandé à M. Green de venir avec moi dire un mot au président, j'avais le sentiment que le problème relatif à la Loi sur les allocations aux anciens combattants avait été résolu, pour ce qui est du Gouvernement, avant que le Comité en fût saisi. Je tiens à dire, à l'intention de M. Dinsdale, qu'il n'y avait pas de nouveaux témoignages.

M. DINSDALE: Il n'y a pas eu déplacement de l'intérêt. Intérêt est le mot à employer.

M. GILLIS: Les représentants de la Légion qui sont ici se sont rencontrés avec les ministres du Cabinet quelques semaines avant la création de notre Comité; or, d'après les journaux, le premier ministre aurait déclaré sans ambages que la Loi sur les allocations aux anciens combattants ne serait pas modifiée au cours de la présente session. Cette décision émane du Gouvernement. A la Chambre, on a tenté par deux fois de présenter une motion que le président a déclarée irrégulière. Le Comité avait pratiquement terminé ses délibérations.